



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **jeudi 12 juin 2025**

Présent(s) : Réunion en visioconférence.

Mrs Jean-Claude CLOUVET, Frédéric DEMAY (28), Jean Pierre MASSON (36), Maurice FOURNILLON (41), Éric JOUBERT, Gilbert BECU (45), Guy MALBRAND (Responsable de la réunion) et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

Excusé(s) : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS.

Assistent : Mme Cindie HUDE, Assistante Administrative Terrains et Pôle Sportif.

- **DATE PROCHAINE REUNION CRTIS : 17 JUILLET 2025**
- **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : 10 JUILLET 2025**

INFORMATION : La CRTIS présente ses plus sincères condoléances à la famille de Bernard FREULON, Président de la CDTIS d'Indre-et-Loire. Un grand Monsieur vient de nous quitter. La gestion de la CDTIS est assurée par intérim par Monsieur Guy MALBRAND.

IMPORTANT : Adresse mail CRTIS : terrains@centre.fff.fr et chude@centre.fff.fr

Glossaire :

- **CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- **CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- **CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
- **AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public
- **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- **AAC** : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
- **SYN** : terrain synthétique
- **PN** : Pelouse naturelle
- **M² HS** : surface hors sanitaire
- **API** : Avis préalable installation
- **APE** : Avis pour éclairage

CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 ... 105 X 68

Ce contrôle est exigé tous les 5 ans à partir de T3 fonction :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un Fafa doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y va des finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

PRENDRE NOTE :

- **Référents « Aire de jeu » :**
 - Jean Paul MARCHAL : jpfmarchal@orange.fr
 - Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- **Référents « Eclairage » :**
 - Eric JOUBERT : ejoubert@loiret.fff.fr
 - Guy MALBRAND : guymalbrand@sfr.fr

RETOUR CFTIS des Classements validés et informations :

La C.F.T.I.S. confirme en date du 22/05/2025, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°6 du 05/05/2025.

ORLEANS - STADE DE LA SOURCE 2 - NNI 452340102

- Tests in situ du 24/04/2025.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient le classement de cette installation en Niveau T2 SYN jusqu'au 30/06/2029.

BOURGES - STADE MARINETTE PICHON - NNI 180330601

- Tests in situ du 14/04/2025.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2034.

CHINON - STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 - NNI 370720101

Cette installation est classée au Niveau T3 PN jusqu'au 11/04/2028.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MASSAY - STADE THÉODORE LARCHEVÊQUE - NNI 181400101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 27/08/2028.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un bloc vestiaires, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T5 minimum et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/05/2025
- Plan de situation et de masse du terrain
- Plan des vestiaires non coté
- 4 vestiaires de 20m²HS avec douches et WC
- 2 vestiaires « arbitres » de 9m²HS
- Bureau de 6m²
- Aire de jeu de 103 x 67

La CRTIS attire l'attention sur :

- Les sanitaires « public » à situer hors zone vestiaires
- Etudier l'aire de jeu à 105 x 68
- L'écartement des bancs joueurs est important en cas de délégués (conseillé 5m de part et d'autre de la ligne médiane)

La CDTIS rappelle que le club évoluant en D1 n'est pas en phase avec l'obligation à une installation classée T5 minimum. Elle demande que ce projet soit soumis à un échéancier des travaux (date de fin).

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T5 PN minimum (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

1.5 Affaires diverses

SAINT DOULCHARD - STADE DES VERDINS 3 - NNI 182050103

Cette installation est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un FOOT 5 et des documents transmis :

- Formulaire Foot5 palissades de 35 x 20 de CAMMA Sport et jeux
- Note explicative (Gazon Eurofield 35mm)
- Etude photométrique pour 165 lux – 0,72 Emini/Emoy (6 projecteurs Trilux sans H mât)

Au regard des documents transmis, la CRTIS donne un avis favorable au vu du cahier des charges Foot5 palissades et transmet au centre de gestion ANS/FFF.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 1 - NNI 180330101

Cet éclairage est classé en E4 jusqu'au 12/06/2025.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 26/05/2025
- Type de sources : **IM**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 425 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 12/06/2026.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHATEAUNEUF EN THYMERAIS - GYMNASE MICHEL GARNIER - NNI 280899901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 27/03/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Demay du 27/03/2025.
- Les plans de masse, de coupe et de l'aire de jeu.
- **Fournir AOP ou AAC**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/06/2035.

1.2 Confirmation de classement

GALLARDON - STADE DE LA GRANDE VOIRIE - NNI 281680201

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 27/05/2025 et des documents suivants :

- AAC 299 personnes en date du 04/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

YMONVILLE - COMPLEXE COMMUNAUTAIRE COEUR DE BEAUCE - NNI 284260201

Cette installation est une nouvelle installation (projet en cours).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la création d'une nouvelle installation pour un niveau de classement en T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 27/06/2024
- Lettre d'intention du 27/06/2024
- Plan projet du club house de 39m² avec point d'eau

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet de club house (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

1.5 Affaires diverses

SAUSSAY – STADE – COMMUNAL – NNI 283710101

Cette installation est classée en A8 jusqu'au 07/07/2025.

- Courrier reçu de la Mairie en date du 25/04/2025 pour une demande de mise en sommeil de l'installation.

La CRTIS prend note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHATEAUNEUF EN THYMERAIS - GYMNASSE MICHEL GARNIER - NNI 280899901

Cet éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay du 27/03/2025
- Type de sources : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 545 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,74
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.84

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 3 jusqu'au 12/06/2027.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

JOUY - STADE MARCEL JARDE 1 - NNI 282010101

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 01/03/2025.

La CRTIS reprend note de la demande d'avis préalable du 06/02/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant :

- Une étude photométrique **SCHREDER** pour **E6 LED** en date du 16/05/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 19/20m LB – 14m50 LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Briteline Gen3 3 5470
- Eblouissement (Glare rating) : **non fourni**
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 170 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,56
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,73

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VINEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 362470101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 26/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 13/05/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Aubard du 03/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2035.

ST MARCEL - STADE LOUIS PINOTEAU - NNI 362000101

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 05/05/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 06/05/2025 **(Les bancs de touche devraient faire 2m50 minimum).**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2035.

ARTHON - STADE ANDRÉ DE FOUGÈRES 1 - NNI 360090101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 30/06/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/04/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 29/04/2025
- Plan des vestiaires et plan de l'aire de jeu

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

ARTHON - STADE ANDRÉ DE FOUGÈRES 3 - NNI 360090103

Cette installation est classée en niveau A8 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/04/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 29/04/2025

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 12/06/2035.

ARTHON - STADE ANDRÉ DE FOUGÈRES 4 - NNI 360090104

Cette installation est classée en niveau A8 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/04/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 29/04/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 12/06/2035.

CREVANT - COMPLEXE SPORTIF - NNI 360600101

Cette installation est classée en niveau T4 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 14/04/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 29/04/2025
- **Revoir hauteur des buts avant le 16/08/2025 pour 2m44**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 12/06/2035.

ARTHON - STADE ANDRÉ DE FOUGÈRES 2 - NNI 360090102

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/04/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Masson et Champagnat du 29/04/2025
- Plan des vestiaires et plan de l'aire de jeu
- **Revoir hauteur des buts avant le 16/06/2025 pour 2m44**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

CHABRIS - STADE DES BILLETTES - NNI 360340101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/03/2034.

Demande de réhabilitation des vestiaires sans modification de structure.

- Lettre d'intention avec échéancier (Début juin 2025 / fin 09/2025)
- Plan des vestiaires coté
- Devis travaux

La CRTIS prend note et une fois les travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle.

1.5 Affaires diverses

CHATEAUROUX - GYMNASE DE TOUVENT - NNI 360449910

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement événementiel en niveau Futsal 2 du 22/05/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Masson
- Plan de l'installation
- PV de sécurité du 16/10/2020 pour 520 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet la demande de classement de cette installation à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN - STADE MUNICIPAL - NNI 370570101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 25/06/2025.

La CRTIS prend note du retour de la mairie en date du 06/06/2025, informant du retrait du classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

SORIGNY - Stade De Genevray 3 - NNI 372500103

Cette installation est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un PN, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 11/04/2025
- Note explicative
- Plan de situation et de masse du terrain
- Plan de drainage et d'arrosage

La CRTIS prend note sur la demande et du contenu en création :

- L'aire de jeu mesure 105 m x 68 m. Le projet est conforme aux règlements FFF, notamment les zones de dégagement (2m50 et 6m, dos buts), ainsi que la planéité (0,5%)
- Bancs de touche de 2m50
- Main courante avec dégagement d'1m au dos des bancs de touche
- **Type d'arroseurs (Fournir type d'arroseurs pour avis)**
- Les vestiaires (2 x 16m²HS + 8m²HS) doivent être attribués à cette aire de jeu. L'actuelle aire de jeu où sont associés les dits vestiaires sera déclassé en T7
- Ensemble clos à 2m50

La C.R.T.I.S. attire l'attention sur la prise en compte des préconisations suivantes lors de la réalisation :

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).

Au regard des documents transmis, La CRTIS propose un avis favorable (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021). Une visite sera effectuée, une fois les travaux terminés par la CRTIS.

ILE BOUCHARD - STADE DE LA VIENNE - NNI 371190101

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 17/03/2025 pour des travaux sur l'arrosage du stade et des documents suivants :

- Plan de situation et de l'aire de jeu
- Devis CAP VERT du 03/12/2024

La CRTIS prend note. Seul, le contrôle du niveau des arroseurs, si modification de réglage, pourra être effectué, une fois les travaux terminés.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

DESCARTES - STADE DU RUTON 2 - NNI 371150102

Cet éclairage est une création sur un A8.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 29/05/2025 pour un éclairage en LED et des documents suivants :

- Devis INEO du 24/01/2025
Une étude photométrique pour **LED** en date du 20/01/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 64 x 42
- Implantation : 2 mâts en axe de l'aire de jeu - 2m50 minimum LT
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 6 LED
- Projecteur : ATHLOS
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 124 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,38
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,85

Cet éclairage sera utilisé en compétition féminine A8.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST BRANCHS - STADE MUNICIPAL - NNI 372110101

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 21/03/2025 pour une modification d'éclairage de iodures métalliques en E7 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique pour **E7 LED** en date du 11/04/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 61 (**Noté 107m – à réduire avant le début de saison**)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 13,60m Lb et 3m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Sermes Stellar III
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non communiqué
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 109 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,38
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,66
- Points Bis : conformes
- Devis du 13/02/2025

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

SORIGNY - STADE DE GENEVRAY 1 - NNI 372500101

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 11/04/2025 pour un éclairage en E6 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique pour **E6 LED** en date du 11/04/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Briteline Gen3
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 160 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,50
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,74
- Points Bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

SAINT BRANCHS– STADE MUNICIPAL 2 – Non identifié

Cet éclairage ne peut pas être pris en compte - Equipement non identifié.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ROMORANTIN LANTHENAY - STADE PIERRE VIVIER - NNI 411940301

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 16/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 13/05/2025 et des documents suivants :

- Plan des vestiaires et plan de l'aire de jeu

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ROMORANTIN LANTHENAY - STADE TOURNEFEUILLE 2 - NNI 411940202

Cette installation était en travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 13/05/2025 et des documents suivants :

- Plan des vestiaires et plan de l'aire de jeu sous contrainte foncière.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CONTRES – STADE HENRI CHARTIER – NNI 410590101

Cette installation est classée en niveau T3 jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 du 31/03/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mr Fournillon du 28/04/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ROMORANTIN LANTHENAY - STADE TOURNEFEUILLE 1 - NNI 411940201

Cet éclairage est classé en E7 jusqu'au 06/12/2024.

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2025
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Fournillon du 26/05/2025
- Type de sources : **IM**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,21
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.49

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 12/06/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BLOIS - STADE DES ALLÉES JEAN LEROI 2 - NNI 410180102

Cet éclairage n'est pas référencé Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 20/05/2025 pour une modification d'un éclairage de iodures métalliques en LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique pour LED en date du 20/01/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 5m et 4m LT et 32,5m LB
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : BVP518 T35
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 53,9
- Température de couleur : 5700 k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 100 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,38
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,62

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Elle rappelle aussi que l'implantation des mâts n'est pas conforme.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

INGRE - STADE DE BEL AIR 2 - NNI 451690102

Cette installation est classée en niveau T7 jusqu'au 15/10/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 15/04/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 15/04/2025
- AAC du 15/04/2025 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/06/2035.

LES BORDES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 450420101

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 08/06/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 15/05/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mrs Joubert, Scheurer et Becu du 15/05/2025
- **Etudier modification vestiaires pour possible T5 (Actuellement vestiaires de 12m²HS)**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

INGRE - STADE SÉBASTIEN CHEVALLIER - NNI 451690201

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 15/10/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 15/04/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mr Joubert du 15/04/2025
- AAC du 15/04/2025 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/06/2035.

1.4 Avis préalable

BEAUGENCY - STADE DE BEL AIR - NNI 450280301

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Cette installation est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un SYN, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/02/2025
- Lettre d'intention
- CCTP avec lot SYN
- Plan de situation et de masse du terrain

La CRTIS prend note sur la demande et du contenu en création :

- L'aire de jeu mesure 105 m x 68 m. Le projet est conforme aux règlements FFF, notamment les zones de dégagement (2m65 et 6m), ainsi que la planéité (0,5%)
- Couche de souplesse (ProPlay-Sport23), Moquette (Eurofield F42 AERO) avec charge en liège
- Présence de 2 tracés dont le footA8
- Bancs de touche de 5m et 1m50
- Main courante obstruée avec dégagement d'1m au dos des bancs de touche
- Les vestiaires (Voir API joint)
- Eclairage E5 (voir APE joint)
- Tribune de 80 places assises
- Club House avec point d'eau
- **Ensemble clos à 2m50**

La C.R.T.I.S. attire l'attention sur la prise en compte des préconisations suivantes lors de la réalisation :

- La planimétrie du terrain à 3 pentes dont 2 pentes à 0,5% sur la largeur, devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).
- Les tracés de jeu A8 seront à minima à 2,50 m des buts de foot A11 et à 2,50 m de l'axe central
- Les buts latéraux de foot A8, en position repliée, devront garantir la zone de sécurité de 2,50 m minimum
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans pour les niveaux T4 (5 ans pour T3) à la date anniversaire de cette mise en service.
- Le gazon synthétique présent dans la cage de but sera identique à celui de l'aire de jeu, notamment la couleur.

La C.R.T.I.S. **rappelle** que les buts mobiles doivent être sortis du périmètre de la protection de l'aire de jeu pour la compétition. Il convient de définir un dispositif de stockage, soit à l'extérieur de l'aire de jeu, soit sur un aménagement de la main courante le long de la ligne de touche hors de la zone de sécurité (déconseillé derrière la ligne de but).

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. propose un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

Une visite sera effectuée, une fois les travaux terminés par la CRTIS.

VESTIAIRES

Cette installation est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un bloc vestiaires, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T4 SYN minimum et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/02/2025
- Descriptif lot vestiaires
- Plan de situation et de masse du terrain
- Plan coté des vestiaires
- 4 vestiaires dont 2 x 25 et 2 x 20m²HS
- 1 vestiaire « arbitres » de 14m²HS avec associé une salle de déshabillage indépendante de 3m² (Pour féminines)
- Bureau de 10m²
- Sanitaire joueurs
- Sanitaire public

La CRTIS attire l'attention sur un possible changement de niveau de T4 en T3 étant une création d'une installation complète

- Les autres points pour T3 sont : couloir vestiaires / aire de jeu sécurisé – parking officiels sécurisé direct vestiaires (recommandé)
- Concernant la zone déshabillage attenant le vestiaire « arbitres », une douche + lavabo avec miroir serait plus fonctionnel en cas de féminine

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T4 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

CLUB HOUSE

Cette installation est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un club house et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/02/2025
- CCTP avec lot club house
- Plan avec surface de 54,70 m² + point d'eau

Au regard des documents transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour ce projet de club house en prolongement des vestiaires (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BEAUGENCY - STADE DE BEL AIR - NNI 450280301

Cet éclairage est une création sur 105 x 68.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 01/02/2025 pour un éclairage en E5 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique **SCHREDER pour E5 LED** du 23/01/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m Lb et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Briteline GEN 3
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48
- Température de couleur : 5700k
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 260 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,58
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,75
- Points bis : conformes

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

